

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante-deuxième session

«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

Rome (Italie), 12-15 octobre 2015

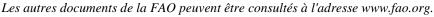
RAPPORT

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- 1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa quarante-deuxième session du 12 au 15 octobre 2015, au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 120 membres du Comité et de neuf États non membres du Comité, ainsi que les représentants de:
 - 10 institutions et organes du système des Nations Unies;
 - 96 organisations de la société civile (OSC)¹;
 - 2 organisations internationales de recherche agricole;
 - 2 institutions financières régionales et internationales;
 - 68 associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées²; et
 - 47 observateurs.
- 2. Neuf ministres et six vice-ministres étaient inscrits comme participants. La liste complète des membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2015/42/Inf.4 (http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs42/documents/fr/).
- 3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: Annexe A Ordre du jour de la session; Annexe B Composition du Comité; Annexe C Liste des documents.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.





¹ La participation d'organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition (MSC). Ce chiffre comprend 91 OSC regroupées sous l'égide de ce Mécanisme.

² Ce chiffre comprend 65 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé.

- 4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participait aux travaux de la session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.
- 5. La Présidente du Comité, M^{me} Gerda Verburg (Pays-Bas), a déclaré la session ouverte.
- 6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.
- 7. Le Comité a constitué un comité de rédaction présidé par M. Jón Erlingur Jónasson (Islande) et composé de représentants des pays suivants: Afghanistan, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Canada, Fédération de Russie, France, Koweït, Nouvelle-Zélande, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande.

II. LE CSA ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les parties prenantes du CSA étaient invitées à faire part de leurs attentes quant au rôle du CSA dans le programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 9. Plusieurs orateurs ont prononcé des allocutions d'ouverture: M^{me} Gerda Verburg, Présidente du CSA; M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) chargé de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au nom de M. Ban Ki-moon; M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA); M^{me} Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM) et M. Per Pinstrup-Andersen, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du CSA, en ligne à l'adresse http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs42/.
- 10. À l'issue d'un échange de vues, le Comité a pris note des éléments suivants:
 - a) les parties prenantes ont demandé que le CSA, qui est la plateforme intergouvernementale ouverte par excellence s'agissant de promouvoir la convergence et la coordination des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, accorde une place centrale aux objectifs de développement durable (ODD) et en particulier à ceux qui sont liés à l'élimination de la faim et de la malnutrition dans les travaux qui l'occuperont jusqu'en 2030;
 - b) le CSA offre une possibilité unique de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, de rendre compte des progrès accomplis et de traiter les nouveaux défis ou les lacunes en matière de politiques;
 - c) la mise en œuvre des instruments de politique générale dont le CSA dispose déjà comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d'action visant à favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition dans des situations de crise prolongée, ainsi que des recommandations de politique générale du CSA s'appuyant sur les rapports du HLPE au niveau national, peut contribuer de manière significative à la concrétisation de l'objectif 2 et des cibles connexes;
 - d) en outre, le CSA peut grandement participer aux activités de diffusion et de communication relatives à l'objectif 2, ainsi qu'à des sujets connexes et transversaux, et ce à tous les niveaux:
 - e) à l'heure de décider de son futur programme de travail pluriannuel, il conviendra de mettre fortement l'accent sur la valeur ajoutée par le CSA à la contribution à la concrétisation des ODD.

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE 2015

11. Au nom des trois organismes ayant leur siège à Rome, M. Pietro Gennari, Statisticien en chef de la FAO et coordonnateur du rapport conjoint FAO, FIDA, PAM a présenté au Comité l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) en 2015. Il a fait le point sur les principales conclusions du rapport 2015 et a donné un aperçu des nouvelles exigences en matière de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- 12. Le Comité a pris note des conclusions actualisées de l'édition 2015 du rapport, notamment les suivantes pour n'en citer que quelques-unes:
 - a) globalement, la faim continue à reculer mais elle touche encore un nombre inacceptable de personnes: quelque 793 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique en 2014-2016, soit 214 millions de moins qu'en 1990-1992;
 - b) la prévalence de la sous-alimentation a baissé, tombant de 18,6 à 10,9 pour cent entre 1990-1992 et 2014-2016 à l'échelle mondiale, et de 23,3 pour cent à 12,9 pour cent dans les pays en développement;
 - c) depuis 1990-1992, 73 pays en développement (sur 129) ont atteint le niveau cible fixé en matière de sous-alimentation par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en réduisant de moitié pour 2015 la proportion de la population qui souffrait de la faim, et/ou en maintenant ou en ramenant cette proportion au-dessous de 5 pour cent et, parmi eux, 29 pays ont atteint l'objectif plus ambitieux du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), en réduisant de moitié pour 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim.
- 13. Le Comité a pris note du fait que l'année 2015 marquait la fin de la période de suivi de la réalisation des OMD et de la cible du SMA et que le SOFI serait remanié pour permettre le suivi de la réalisation du deuxième Objectif de développement durable, à savoir: «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable». Les organismes ayant leur siège à Rome examinent divers indicateurs susceptibles de permettre le suivi des cinq cibles pluridimensionnelles convenues et des moyens de mise en œuvre. L'élargissement des partenariats à d'autres organismes pourrait s'avérer utile dans ce contexte.

IV. CONVERGENCE DES POLITIQUES

IV.A TABLE RONDE SUR LES POLITIQUES: CONTRIBUTION DE L'EAU À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION

14. M. Nicola Lamaddalena, rapporteur de la table ronde sur le thème «Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition» a présenté le sujet et la série de recommandations proposées.

15. Le Comité:

A pris note avec satisfaction du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition (SAN);

A rappelé que l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition sont intrinsèquement liées, que l'eau est essentielle à la concrétisation progressive à la fois du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et du droit à une eau potable et salubre et à l'assainissement, et que l'intégration systématique des questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans les problématiques relatives à l'eau est fondamentale pour améliorer la SAN. L'eau est l'élément vital des écosystèmes qui conditionnent la sécurité alimentaire

et la nutrition des générations actuelles et à venir. L'eau, en quantité et de qualité voulues, est indispensable à la production alimentaire (pêche, cultures agraires et élevage) et à la transformation et à la préparation des aliments. La qualité de l'eau potable contribue à la bonne absorption des nutriments par le corps humain. L'eau favorise la croissance économique et la création d'emplois et de revenus et contribue, pour des milliards de personnes, à l'accès économique aux aliments;

A reconnu que différentes régions sont confrontées à des défis spécifiques associés aux éléments suivants: pénurie d'eau, nécessité de produire suffisamment d'aliments pour une population croissante, concurrence plus vive pour l'eau entre les personnes et entre les secteurs, changement climatique, dégradation croissante des ressources hydriques et des écosystèmes et absence de mécanismes d'allocation équitables et transparents qui reconnaissent et protègent les intérêts et les droits de tous les usagers, en particulier des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées;

A souligné le rôle fondamental de l'eau dans la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'importance d'une gestion rationnelle de l'eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

A encouragé les États et les autres parties prenantes à unir leurs forces – dans le cadre de leur mandat et selon leurs compétences et responsabilités – face à la question de la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et à adopter une approche axée sur les écosystèmes et soucieuse de l'humain. Plus précisément, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

1. Promouvoir la gestion durable et la conservation des écosystèmes pour le maintien de la disponibilité, de la qualité et de la fiabilité de l'eau en tant qu'éléments contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition

- a) Promouvoir une approche écosystémique et des mécanismes participatifs de conservation, de remise en état et de gestion durable des écosystèmes associant les acteurs concernés aux échelons voulus.
- b) Encourager la collecte d'informations relatives à l'eau dans tous les secteurs et, s'il y a lieu, réaliser des évaluations de la situation courante ainsi que des projections concernant l'offre et la demande de ressources en eau, en vue d'une planification et d'investissements efficaces qui permettent de maximiser les avantages à long terme.
- c) Prévenir et réduire sensiblement la pollution, remettre en état et dépolluer les plans d'eau et les protéger de la contamination, et faire en sorte de préserver la qualité de l'eau pour les usages domestiques, agricoles et alimentaires, notamment par des incitations et des dissuasions ciblées.

2. Renforcer la cohérence entre les politiques, stratégies et plans relatifs à l'eau et à la sécurité alimentaire et à la nutrition

- a) Examiner et mettre en œuvre, selon qu'il conviendra, des politiques et des stratégies de l'eau à visée globale, qui tiennent compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans tous les secteurs, et faire en sorte que tous les acteurs agissent de manière transparente et répondent de leur impact en ce qui concerne l'eau et la SAN, et contribuer ainsi à la concrétisation progressive à la fois du droit à une eau potable et salubre et à l'assainissement et du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- b) Tenir compte explicitement de l'eau dans l'élaboration et le réexamen des stratégies nationales en faveur de la SAN.
- c) Améliorer la cohérence des politiques sectorielles pertinentes qui concernent la contribution de l'eau à la SAN.
- d) Coordonner les politiques de tous les principaux secteurs intéressés par l'utilisation de l'eau, y compris l'agriculture, les terres, l'énergie et les mines, en vue d'améliorer la SAN.

3. Assurer à chacun un accès égal à l'eau, donner la priorité à l'action en faveur des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, quel que soit leur âge, et autonomiser les femmes et les jeunes

- a) Mettre en œuvre des politiques qui offrent des possibilités et une sécurité égales aux femmes et aux hommes producteurs d'aliments dans l'accès à l'eau et à la terre et promouvoir un investissement responsable, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et aux Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, de façon que l'eau soit utilisée efficacement pour améliorer les moyens d'existence et répondre aux besoins en matière de SAN.
- b) Respecter les droits et répondre aux besoins des personnes et des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées, grâce à diverses mesures lois, politiques et programmes.
- c) Mettre en place des mécanismes propres à faire en sorte que les politiques, les réformes, les investissements ou les mesures concernant l'eau quelles qu'elles soient et de quelque acteur qu'elles émanent tiennent compte de la SAN des populations touchées, avec une attention particulière à celles qui sont les plus vulnérables et les plus marginalisées.
- d) Ne pas faire de l'eau un instrument de pression politique ou économique.
- e) Répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles, en ce qui concerne la contribution de l'eau à la SAN et l'intégration de l'égalité des sexes, par l'autonomisation des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la gouvernance nationale et locale de l'eau, et par des interventions ciblées, en tenant compte de leurs rôle et responsabilités spécifiques.
- f) Réaliser et promouvoir des investissements aux fins suivantes: donner aux ménages un meilleur accès à de l'eau salubre, en quantité plus grande, pour boire et pour le lavage; soulager les populations, et en particulier les femmes et les filles, du fardeau que constituent la collecte de l'eau et l'élimination des eaux usées; réduire l'incidence des risques sanitaires liés à l'eau; améliorer les conditions d'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments; améliorer l'état nutritionnel; et assurer l'accès de tous les travailleurs à l'eau potable sur leur lieu de travail.

4. Améliorer l'efficacité et la diversité de l'utilisation de l'eau et accroître la productivité des systèmes agricoles aux fins de la SAN

- a) Intégrer les eaux de pluie, les eaux de ruissellement, les eaux souterraines, les eaux usées convenablement traitées et l'humidité des sols dans les stratégies visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau agricole, aux fins de la SAN.
- b) Investir dans la modernisation, l'amélioration et une extension durable des techniques et des systèmes de culture pluviale et irriguée, adaptés au contexte local, en particulier ceux utilisés par les petits producteurs d'aliments, afin d'améliorer la productivité de l'eau en envisageant, le cas échéant, des partenariats public-privé assortis de règlements appropriés propres à préserver l'intérêt public.
- c) Accroître l'efficacité de la consommation d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques et limiter le plus possible les effets négatifs de la consommation d'eau sur les choix dans l'affectation des sols, sur l'eau disponible pour les activités, les populations et l'environnement en aval et sur la qualité de cette eau.
- d) Renforcer la capacité des communautés et des organisations d'usagers de l'eau à adopter des pratiques d'économie d'eau et des techniques qui permettent le stockage de l'eau, la réutilisation et l'élimination sans risque des eaux usées et des eaux de pluie, et à faciliter les utilisations multiples de l'eau.

5. Gérer le risque et accroître la résilience face à la variabilité des ressources en eau, aux fins de la SAN

a) Renforcer la résilience de l'agriculture, en particulier dans les systèmes d'agriculture pluviale et pastorale, au profit de tous les producteurs d'aliments, et surtout des petits producteurs, compte tenu du changement climatique et de la variabilité des ressources en eau, grâce à une gestion

- intégrée des ressources hydriques et des écosystèmes, à des pratiques agricoles durables et à des instruments de gestion du risque.
- b) Prévenir et réduire au maximum les risques importants pour la SAN qui sont liés à l'instabilité des prix des denrées alimentaires, dans les pays concernés, en particulier dans les pays importateurs nets de produits alimentaires et sous stress hydrique, en misant sur des stratégies tenant compte de toutes les sources d'eau, sur des instruments tels que les assurances contre le risque, les mécanismes de protection sociale, les systèmes d'alerte rapide et les réserves alimentaires d'urgence, et sur l'assistance, conformément aux obligations internationales.
- c) Respecter et préserver les savoirs traditionnels dans le domaine de la gestion durable de l'eau et de l'adaptation aux chocs et aux facteurs de stress, afin d'améliorer la résilience des moyens d'existence.

6. Élaborer et mettre en commun des connaissances, techniques et outils en ce qui concerne la contribution de l'eau à la SAN

- a) Favoriser la mise en place de plateformes et de processus de recherche, de partage des connaissances et de transfert volontaire de technologies fondé sur des accords concertés, qui soient participatifs, indépendants et plurisectoriels et mobilisent divers types de parties prenantes, notamment les communautés locales et les organisations paysannes, en vue d'améliorer la gestion de l'eau aux fins de la SAN.
- b) Investir dans les innovations techniques et institutionnelles en matière de pratiques et produits agricoles pour une utilisation et une gestion durables et efficaces de l'eau aux fins de la SAN.
- c) Renforcer les capacités nationales consacrées aux activités et aux programmes portant sur la contribution de l'eau à la SAN, afin d'encourager l'innovation, l'utilisation des technologies et d'adoption par les parties prenantes de pratiques d'utilisation de l'eau adaptées au contexte local qui contribuent à améliorer le savoir communautaire.
- d) Investir dans les systèmes d'information sur l'eau et les mécanismes nationaux et locaux de surveillance, et les institutionnaliser, afin d'éclairer les décisions prises au niveau national ou local qui convient, et viser à fournir notamment des données ventilées par sexe et des indicateurs sexospécifiques.
- e) Envisager la possibilité de lancer, à l'intention de l'ensemble des parties prenantes, des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer d'un bon rapport coût-efficacité pour parvenir à un consensus sur l'ampleur des enjeux liés à l'eau, notamment aux fins de la SAN.

7. Favoriser une collaboration ouverte à tous et efficace et une gouvernance locale et nationale s'agissant de la contribution de l'eau à la SAN

- a) Élaborer des mécanismes de gouvernance nationaux et locaux transparents et ouverts à tous pour décider des choix à faire et trouver des synergies dans l'utilisation et dans l'allocation de l'eau, en tenant dûment compte des retombées importantes sur l'usage domestique et des impacts sur la SAN, et appliquer les principes d'une gestion intégrée des ressources en eau.
- b) Promouvoir la participation efficace de tous les intéressés à l'élaboration de politiques et de mécanismes nationaux et locaux de gouvernance pour la gestion de l'eau aux fins de la SAN et donner aux organisations d'usagers de l'eau et aux communautés locales, notamment les peuples autochtones, les moyens de participer effectivement aux décisions les concernant en matière de planification, de gestion, d'utilisation et de conservation de l'eau.
- c) Œuvrer à assurer la gestion durable des eaux souterraines compte tenu des rythmes de renouvellement, et établir des systèmes nationaux et communautaires de suivi et de contrôle des prélèvements d'eau individuels.
- d) Promouvoir une gestion collaborative de l'eau et les pratiques optimales en matière d'utilisation durable des bassins versants, lacs, rivières et aquifères transfrontaliers, en tenant compte des besoins économiques et sociaux des pays et des incidences sur la SAN et dans le respect de la souveraineté nationale et, s'il y a lieu, des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux existants.

8. Promouvoir une application intégrale et véritable des obligations et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en rapport avec la contribution de l'eau à la SAN

- a) Respecter pleinement les obligations internationales relatives aux droits de l'homme et concernant la contribution de l'eau à la SAN, et reconnaître les liens entre, d'une part, le droit à une eau potable salubre et à l'assainissement et, d'autre part, la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- b) Évaluer les effets directs et indirects des politiques et interventions concernant l'eau et les terres, notamment les acquisitions de vastes surfaces de terre, sur la concrétisation progressive, à la fois du droit à une eau potable salubre et à l'assainissement et du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Prêter une attention particulière aux besoins, aux droits d'utilisation et aux droits fonciers des usagers marginalisés et vulnérables, des peuples autochtones et des personnes dont les droits relèvent d'arrangements coutumiers, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- c) Tenir compte de la question de l'eau lors de l'application des instruments de politique du CSA, selon qu'il convient.
- 16. Le Comité a indiqué qu'il souhaitait aborder dûment la question de la contribution de l'eau à la SAN dans ses futures délibérations. Le CSA doit s'attacher à faire comprendre l'importance de cette contribution et diffuser le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition (SAN), ainsi que ses propres recommandations, adressées à des organisations et organes internationaux, notamment dans la perspective du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

IV.B CADRE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LORS DES CRISES PROLONGÉES

17. Le Comité a examiné le document intitulé «Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées» (CFS 2015/42/4) présenté par M^{me} Josephine Wangari Gaita, Ambassadrice du Kenya, et M^{me} Elisabeth Kvitashvili (États-Unis d'Amérique), coprésidentes du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre d'action visant à favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition dans des situations de crise prolongée.

18. Le Comité:

- a) a remercié les coprésidentes et les membres du Groupe de travail à composition non limitée, les autres participants et le Secrétariat d'avoir mené à bien les négociations dans un esprit constructif en faisant en sorte que les consultations soient transparentes et ouvertes à tous;
- b) a approuvé le document intitulé «Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées» (CFS 2015/42/4);
- c) a noté que le Cadre était à caractère facultatif et non contraignant;
- d) a encouragé toutes les parties prenantes à diffuser le Cadre aux niveaux local, national, régional et mondial;
- e) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir le Cadre, à en faire usage et à soutenir sa mise en œuvre lorsqu'elles abordent la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition lors des crises prolongées et lorsqu'elles définissent leurs stratégies, politiques et programmes en la matière:
- f) a encouragé toutes les parties prenantes à rassembler les enseignements tirés de l'utilisation du Cadre et à les communiquer au Comité, afin de lui permettre d'évaluer en continu la pertinence, l'efficacité et l'impact du Cadre;

- g) a décidé de transmettre le Cadre aux organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM, aux fins d'examen, en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et du paragraphe 1 de l'article X du règlement intérieur du CSA (CFS:2011/9 Rev.1), et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev.2);
- h) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner et d'approuver le Cadre, et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes compétents des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, au paragraphe 4 de l'article X du règlement intérieur du CSA (CFS:2011/9 Rev.1) et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev2.);
- i) est convenue d'incorporer le Cadre au processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'au travail de suivi en cours.

V. COORDINATION ET LIENS AVEC LE CSA

- 19. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour en vue de renforcer les liens et d'encourager le dialogue entre les membres du CSA et autres parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux niveaux mondial, régional et national.
- 20. Cette initiative est conforme au triple rôle du CSA coordination à l'échelle mondiale, convergence des politiques, appui et avis aux pays et aux régions (Document sur la réforme du CSA, 2009).

V.A NIVEAU MONDIAL: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015: OBJECTIFS, ACTION ET RÉSULTATS

- 21. Les points relatifs à l'action mondiale ont été examinés dans le cadre d'un échange de vues qui était animé par M. Frank Sesno, journaliste international et Directeur de la School of Media and Public Affairs de l'Université George Washington.
- 22. La séance Coordination et liens avec le CSA comportait un volet mondial sur le thème «Sécurité alimentaire et nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015: objectifs, action et résultats». À cette occasion, M^{me} Mary Robinson, Présidente de la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique, a fait un exposé liminaire dans lequel elle a résumé les points qui lui semblaient les plus cruciaux.

Le programme de développement pour l'après-2015 inaugure une nouvelle période de l'histoire du développement, dans laquelle tous les pays travailleront de concert afin de concrétiser le développement durable. Il donne la possibilité de s'attaquer aux inégalités persistantes et d'atteindre les objectifs établis de longue date qui consistent à éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition. Les mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) devront tenir compte des droits de l'homme afin que le développement n'exclue personne. Depuis trop longtemps, les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les filles, ne récoltent pas les fruits du développement, comme l'illustre le fait qu'une personne sur neuf souffre de sous-alimentation dans le monde.

Pour atteindre les ODD, il sera nécessaire d'entreprendre une action concertée en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, tout en limitant l'incidence des facteurs qui contribuent à faire perdurer la faim et la malnutrition. Il s'agira notamment de réduire les inégalités, de

parvenir à l'égalité hommes-femmes, de gérer l'eau de manière durable et de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. Des stratégies transversales et fondées sur des approches interdisciplinaires à forte dimension humaine seront essentielles à la réussite. La justice climatique est l'une de ces approches. Elle établit un lien entre les droits de l'homme, le développement et le changement climatique et fait entendre la voix des personnes les plus vulnérables. L'autonomisation des femmes et des filles et leur participation active et significative à tous les aspects de l'alimentation et de la nutrition contribueront non seulement à améliorer leur bien-être et celui de leur famille, mais aussi à renforcer la résilience face aux effets du changement climatique. Cette nouvelle page qui s'ouvre dans le domaine du développement est l'occasion de nous appuyer sur les enseignements que nous avons tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) afin de construire un monde plus équitable, plus sûr et plus prospère.

- 23. Les principaux messages qui sont ressortis de l'ensemble des débats sont les suivants:
 - Pour mener à bien le programme universel pour le développement durable à l'horizon 2030 et concrétiser les ODD, il sera nécessaire de trouver un financement novateur et d'entreprendre une action concertée en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, tout en faisant progresser les facteurs qui contribuent à la persistance de la faim et de la malnutrition;
 - À cet effet, il sera crucial d'adopter des stratégies participatives et globales qui s'appliquent à l'ensemble des secteurs et des approches interdisciplinaires qui privilégient la dimension humaine:
 - Compte tenu du caractère universel et intégré des ODD, les investissements dans l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition porteront également leurs fruits pour tout un éventail d'autres objectifs comme ceux qui concernent le changement climatique, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre la pauvreté;
 - Il existe de nombreuses initiatives mondiales, régionales et nationales qui visent à éliminer la faim et la malnutrition. Le CSA est invité à poursuivre ses efforts de longue haleine afin de rassembler ces initiatives, de favoriser la solidarité, d'encourager la collaboration et d'améliorer la coordination.

VB. NIVEAU RÉGIONAL: AMÉLIORATION DES SYSTÈMES RÉGIONAUX D'APPROVISIONNEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES ET PROCESSUS VISANT À AMÉLIORER LA NUTRITION

- 24. La partie régionale de ce point a été examinée dans le cadre d'un échange de vues qui était animé par M. Frank Sesno.
- 25. La séance Coordination et liens avec le CSA comportait un volet régional sur le thème «Amélioration des systèmes régionaux d'approvisionnement en denrées alimentaires et processus visant à améliorer la nutrition». À cette occasion, M. Marc van Ameringen, Directeur exécutif de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, a fait un exposé liminaire dans lequel il a résumé les points qui lui semblaient les plus cruciaux.

Presque tous les pays du monde sont confrontés à la malnutrition, sous une forme ou une autre, et la production d'aliments est le principal facteur du changement climatique et des dommages environnementaux. Par conséquent, le défi mondial à relever consiste à nourrir une population croissante au moyen de denrées saines et produites de manière durable.

La dimension régionale est particulièrement importante pour les systèmes alimentaires. En effet, contrairement aux secteurs des services et de l'industrie manufacturière, les systèmes agroalimentaires sont tributaires de la base de ressources naturelles et des conditions climatiques qui sont propres à chaque région. Lorsque l'on se penche sur le système alimentaire d'une région en particulier, il convient de tenir compte des éléments qui y prévalent: topographie, eau disponible, terres, taille des exploitations agricoles, végétaux qu'il est possible de cultiver et proximité des marchés.

La mise en œuvre des conclusions de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et du programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion sans précédent de faire avancer les politiques dont les spécialistes de la nutrition savent qu'elles peuvent être efficaces, et de parvenir à un nouveau consensus entre toutes les parties prenantes sur la question de savoir comment faire en sorte que les systèmes alimentaires répondent mieux aux besoins des populations. Si notre génération entend éliminer la malnutrition, elle ne pourra le faire sans changer l'actuel modèle de systèmes alimentaires.

L'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition est guidée par la vision d'un monde libéré de la malnutrition. Nous avons conviction qu'aucun secteur ne peut résoudre à lui seul ce problème complexe. Au cours des 10 dernières années, nous avons eu recours à différents modèles de partenariats dans le domaine de l'enrichissement des aliments, en fonction des contextes.

En Asie centrale, où la faim cachée concerne la plupart des pays, l'Alliance a lancé, avec l'aide de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Initiative régionale d'enrichissement des aliments pour l'Asie centrale afin de lutter contre les carences en micronutriments comme le fer et la vitamine A.

Les plateformes de ce type sont essentielles. Il n'existe pas de remède miracle à la malnutrition. Nous devons nous montrer plus ambitieux, plus novateurs et plus volontaristes afin de mettre en place un système alimentaire qui permette à tous de se nourrir sainement et à un coût abordable.

- 26. Les principaux messages qui sont ressortis de l'ensemble des débats sont les suivants:
 - a) pour atteindre l'ODD 2, il sera nécessaire d'instaurer de vastes partenariats, dans lesquels les structures de la sécurité alimentaire et la nutrition seront axées sur les objectifs communs, en vue d'aboutir à un changement positif;
 - b) les partenariats régionaux et sous-régionaux à parties prenantes multiples peuvent contribuer aux activités menées au niveau national, étant donné que de nombreux enjeux ont une dimension transfrontalière;
 - c) la poursuite des efforts visant à améliorer la cohérence des politiques et la coordination entre les secteurs grâce à des systèmes d'information plus efficaces, des systèmes fondés sur des règles et des échanges de connaissances peut aider à créer des liens utiles;
 - d) la détermination des points d'entrée pour les partenariats et une collaboration transparente entre des parties prenantes multiples, qui tienne compte spécifiquement de la valeur ajoutée que chacune de ces parties peut apporter, sont des facteurs essentiels à l'amélioration de la nutrition.

V.C NIVEAU NATIONAL: APPROCHES ET EXPÉRIENCES À PARTIES PRENANTES MULTIPLES VISANT À AMÉLIORER LA NUTRITION AU NIVEAU NATIONAL

27. L'aspect national de ce point de l'ordre du jour a été traité sous la forme d'un échange de vues modéré par M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

28. Le volet national de la séance consacrée à la coordination et aux liens avait pour thème «Approches et expériences à parties prenantes multiples visant à améliorer la nutrition au niveau national». À cette occasion, M^{me} Mary Mubi, Directrice principale hors classe du Bureau du Président et du Cabinet du Zimbabwe, a fait un exposé liminaire, dans lequel elle a résumé les points qui lui semblaient les plus cruciaux:

L'engagement du Gouvernement zimbabwéen en faveur de la nutrition a débouché sur des approches institutionnelles à parties prenantes multiples visant à faciliter la cohérence, une action coordonnée et un contrôle visant à l'obtention de meilleurs résultats. Parmi ces approches, il faut citer le ZIM Asset (Cadre national de planification du développement), la «politique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle» et la stratégie nationale en matière de nutrition, chacun de ces éléments renforçant la nécessité d'une action multisectorielle en vue d'améliorer la nutrition. Ce dispositif est chapeauté par le Comité du Cabinet sur l'alimentation et la nutrition, présidé par un vice-président du Bureau du Président et du Cabinet.

Parmi les parties prenantes figurent le gouvernement, les donateurs, la société civile, les institutions des Nations Unies, le secteur privé, les communautés, pour n'en citer que quelques-unes. Grâce à la mise en place de plateformes à parties prenantes multiples du niveau national au niveau communautaire («comités de la sécurité alimentaire et nutritionnelle»), on a obtenu une amélioration considérable de la collaboration en vue de l'amélioration de la nutrition.

Les plateformes multisectorielles décentralisées ont renforcé la prise en main et la direction des structures au niveau local à l'appui des interventions visant à améliorer la nutrition. Cela milite en faveur d'une plus grande durabilité et permet de renforcer le cadre localisé de suivi et de reddition de comptes.

Les initiatives communautaires visant à améliorer la nutrition sont pilotées, et il est prévu de les renforcer sur la base des enseignements tirés. Les objectifs et indicateurs en matière de nutrition ont effectivement été incorporés dans les évaluations des moyens d'existence (ZimVAC) et autres évaluations sectorielles. Un système national intégré de gestion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est actuellement en cours de mise au point.

Les plateformes à parties prenantes multiples offrent davantage de possibilités de mettre au point l'envoi de messages ciblés grâce à différents moyens de communication, de sorte que les médias ont été bien davantage sollicités. Elles ont amélioré la capacité nationale en matière de nutrition grâce à la mise en commun des ressources et à la réduction maximale des chevauchements d'efforts. Des synergies encourageant la complémentarité, tout en tirant parti des efforts de secteurs multiples en faveur d'une vision commune de la réduction de la faim et de la malnutrition, ont également été mises en place.

- 29. Les principaux messages qui sont ressortis de l'ensemble des débats sont les suivants:
 - a) l'action d'amélioration de la nutrition au niveau communautaire nécessite des systèmes de suivi multisectoriel qui soient significatifs à ce niveau, avec des critères communs pour faciliter la collaboration.
 - b) il est important de convenir des principaux domaines d'intervention afin d'affecter judicieusement les ressources essentielles et cela suppose un dialogue s'appuyant sur des données factuelles.
 - c) la collaboration à parties prenantes multiples dans le domaine de la nutrition est complexe et ne se limite pas, loin s'en faut, à la réunion de différents ministères.
 - d) la définition d'indicateurs et la réunion de données issues des différents secteurs santé, éducation, développement rural, énergie et agriculture sont indispensables au suivi des progrès réalisés sur la voie de la nutrition pour tous.

VI. AXE DE TRAVAIL ET BILAN ACTUALISÉ DES ACTIVITÉS

VI.A CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

30. Le Comité a examiné les documents intitulés «Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – quatrième version (2015)» (CFS 2015/42/7) et «Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – cadre de décision» (CFS 2015/42/8) présentés par M^{me} Candice Vianna Sakamoto (Brésil), présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

31. Le Comité:

- a) a approuvé la quatrième version du Cadre stratégique mondial (2015), qui comprend des recommandations générales établies sur la base des rapports intitulés «La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition» et «Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables» et approuvées par le CSA à sa quarante et unième session, en 2014, de même que les données statistiques figurant dans le rapport sur L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2014. Le Cadre stratégique mondial contient également de nouveaux paragraphes concernant les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et la promotion de l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires;
- b) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et à utiliser la quatrième version du Cadre stratégique mondial (2015), étant entendu que celui-ci est de nature facultative;
- c) a noté qu'une mise à jour périodique du Cadre stratégique mondial avait été présentée pour approbation, dans le cadre du Programme de travail pluriannuel 2016-2017.

VI.B RÉSULTATS DU FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE THÈME DU LIEN ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHÉS

32. Le Comité:

a) a examiné les conclusions du Forum de haut niveau sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, telles que présentées dans le résumé du Président. Le Forum a rassemblé un large éventail de parties prenantes qui ont examiné les incidences politiques, les enjeux et les enseignements à tirer de l'expérience concrète d'exploitants agricoles qui ont su tisser des liens bénéfiques et durables avec les marchés; le but était de s'accorder sur les domaines où il convient d'agir en priorité pour renforcer l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés;

b) a noté que le Forum de haut niveau avait souligné que l'appui des institutions publiques, des organisations d'agriculteurs familiaux, de la société civile, du secteur privé et des donateurs était indispensable à l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés:

c) s'est félicité qu'une proposition d'action complémentaire du CSA ait été présentée pour approbation, dans le cadre du Programme de travail pluriannuel 2016-2017.

VI.C VERS UN CADRE POUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU CSA: RAPPORT RELATIF AUX CONCLUSIONS DÉCOULANT DE L'ENQUÊTE SUR L'EFFICACITÉ DU CSA

33. Le Comité a examiné le document intitulé «Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA: Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA» (CFS 2015/42/10), présenté par M. Robert Sabiiti (Ouganda), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi.

34. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi;
- b) a pris note du document CFS 2015/42/10 sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA, réalisée en 2015, suivant la méthode exposée dans le document CFS 2014/41/11 («Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA»), approuvé à la quarante et unième session du CSA;
- c) a reconnu que, dans les limites qui sont les siennes, l'enquête sur l'efficacité du CSA donnait un premier aperçu de l'efficacité actuelle du CSA et mettait en évidence les points qui seraient à améliorer ou à approfondir. Le Comité a noté, en particulier, que les points suivants mériteraient une analyse approfondie: l'ouverture et la participation, la coordination et l'engagement, la promotion de la convergence des politiques, la stratégie de communication du CSA, et la réactivité du CSA;
- d) a demandé que l'évaluation externe de l'efficacité du CSA depuis sa réforme de 2009, approuvée à la quarantième session du CSA, dans le cadre du Programme de travail pluriannuel 2014-2015, soit achevée en 2016 au plus tard, sous réserve des ressources disponibles. L'évaluation s'appuierait sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA.

35. En outre, le Comité:

- e) a rappelé la décision qu'avait prise le CSA au sujet du suivi, à sa quarante et unième session, à savoir poursuivre l'élaboration d'un mécanisme novateur s'appuyant sur les structures existantes, tel que recommandé au paragraphe 43 b v) du rapport final de la quarante et unième session, sous réserve des ressources disponibles, et a invité les pays Membres volontaires à mettre en œuvre des évaluations approfondies facultatives de l'efficacité du CSA au niveau des pays, avec l'appui du Secrétariat du CSA, et à examiner les résultats avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi. Ces pays pilotes auraient pour rôle de vérifier la validité de la méthode exposée dans le document CFS 2014/41/11, en collaboration avec les pays et les parties prenantes s'étant portées volontaires, ce qui permettrait d'affiner la méthode avant de généraliser le modèle;
- f) a encouragé, comme approuvé à la quarante et unième session du CSA, les parties prenantes du CSA à continuer de mettre en commun leur expérience et leurs pratiques optimales, et a demandé au Secrétariat du CSA, en collaboration, pour les questions de suivi, avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, de trouver des moyens pour ce faire, que ce soit les sessions du CSA ou des manifestations aux niveaux mondial, régional ou national, sous réserve des ressources disponibles;

- g) est convenu que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi devrait, parmi ses activités, examiner l'organisation des activités du CSA, sur la base du Programme de travail pluriannuel du CSA, afin de mettre au point des pratiques optimales pour les futurs travaux de suivi;
- h) en outre, le Comité est convenu que, s'agissant des manifestations mentionnées à l'alinéa f), le Groupe de travail à composition non limitée devrait définir en 2016 un mandat de base, qui serait approuvé par le Bureau et adopté par le CSA en Plénière, afin d'assurer qu'elles soient suivies, qu'elles soient ouvertes à tous les intervenants et que les régions y soient représentées. En ce sens, le Comité est par ailleurs convenu d'organiser une manifestation thématique mondiale pendant la quarante-troisième session du CSA afin que les participants puissent partager l'expérience acquise et faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

VI.D PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL ET PRIORITÉS

36. Le Comité a examiné le document intitulé «Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2016-2017» (CFS 2015/42/12) présenté par M. Luca Fratini (Italie), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel.

37. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel;
- b) a adopté le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017;
- c) a adopté la note d'orientation révisée sur la sélection des activités du CSA (CFS 2015/42/12, Annexe 1);
- d) a noté que la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel serait conditionnée par la mobilisation de ressources suffisantes pour les axes de travail du CSA, y compris pour le Groupe d'experts de haut niveau et le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Comité a appelé instamment toutes les parties prenantes à contribuer à combler le déficit de financement existant;
- e) a recommandé que le Groupe de travail poursuive ses travaux au cours de l'exercice 2016-2017 en vue de l'élaboration du Programme de travail pluriannuel pour 2018-2019 conformément à la note d'orientation révisée.

VII. LE CSA ET SON RÔLE DANS L'AMÉLIORATION DE LA NUTRITION

- 38. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les parties prenantes du CSA ont la possibilité de faire part de leurs attentes quant au rôle du CSA dans l'amélioration de la nutrition.
- 39. Toutes les composantes du CSA ont confirmé vouloir que le CSA joue un rôle important dans la promotion de la nutrition dans le cadre de son mandat, conformément au programme pour le développement durable à l'horizon 2030, en ajoutant de la valeur aux activités en cours et en créant des synergies. La récente adoption des objectifs de développement durable et les engagements pris lors de la CIN2 sont autant de jalons sur lesquels le CSA peut s'appuyer pour élargir son action dans le domaine de la nutrition.

- 40. Le Comité a pris note des suggestions suivantes:
 - a) la question de la nutrition doit être intégrée de manière systématique, en amont, dans tous les champs d'activité du CSA, y compris dans les rapports du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE);
 - b) le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition qui sera prochainement mis sur pied aura pour tâche de définir des priorités en tenant dûment compte des activités d'autres organes et institutions, afin de favoriser les synergies, d'éviter les doublons et de mettre l'accent sur l'ajout de valeur; l'une de ces priorités pourrait notamment porter sur les systèmes alimentaires durables et sur l'agriculture prenant en compte la nutrition;
 - c) et, tout d'abord, les priorités pourraient être de faire participer aux travaux du Groupe Consultatif du CSA davantage d'organisations ayant un mandat dans le domaine de la nutrition et d'intégrer la Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action dans les futures activités du CSA;
 - d) le CSA pourrait mettre à profit son pouvoir fédérateur, aussi bien pendant ses sessions qu'entre les sessions, pour partager l'expérience acquise et les bonnes pratiques et pour rendre compte des progrès accomplis au niveau national ou régional sur des questions spécifiques en rapport avec la nutrition;
 - e) le Groupe de travail à composition non limitée pourrait par ailleurs veiller à suivre l'évolution des processus, des procédures et de la participation au sein du CSA, et réfléchir à la meilleure manière de structurer les sessions du CSA pour mieux centrer sur la nutrition tant le champ d'action que les travaux du Comité.
- 41. Le Comité a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition, qui sera constitué après la quarante-deuxième session du CSA, d'examiner les suggestions qui auront été formulées au cours de la présente session au sujet des travaux du CSA en matière de nutrition.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CSA, DES MEMBRES DU BUREAU ET DES SUPPLÉANTS

- 42. Le Comité a élu par acclamation M^{me} Amira Daoud Hassan Gornass, Ambassadrice de la République du Soudan auprès des organisations des Nations Unies sises à Rome, à la fonction de Présidente du CSA.
- 43. Le Comité a élu par acclamation les membres suivants membres du Bureau du CSA et suppléants:

Membres: Afghanistan, Argentine, Bangladesh, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Islande, Italie, Maroc, Nouvelle-Zélande

Suppléants: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Costa Rica, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iraq, Libye et Suisse.

B. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SESSION D'OCTOBRE 2016 DU CSA

44. Le Comité a recommandé que sa quarante et unième session se tienne du 17 au 22 octobre 2016 au Siège de la FAO à Rome, comme indiqué sur le calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO. Les dates exactes seront fixées par le Directeur général après consultation de la Présidente du Comité.

C. ADOPTION DU RAPPORT

45. Le rapport a été adopté en bloc le jeudi 12 octobre 2015.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

{pour décision}

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b) Composition du Comité
- c) Composition du Comité de rédaction

Documents d'information:

- CFS 2015/42/1 Ordre du jour provisoire annoté
- CFS 2015/42/Inf. 1 Calendrier provisoire

II. LE CSA ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

{pour information}

- a) Observations liminaires de la Présidente du CSA
- b) Déclaration du Secrétaire général de l'ONU (à confirmer)
- c) Déclarations des chefs de secrétariat de la FAO, du FIDA et du PAM et du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Les délégués de haut niveau présents à la session auront un temps de parole de deux minutes pour leurs interventions sur le thème du CSA et des objectifs de développement durable.

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE 2015 {pour information et examen}

Une brève présentation permettra d'informer le Comité de *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI). Dans l'édition de 2015, dernière année de la période afférente aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'accent sera mis sur le suivi, en particulier sur la progression en matière de concrétisation des OMD. Un bref résumé, lu par la Présidente, sera transmis au Comité de rédaction afin que celui-ci l'insère dans le rapport final.

Document d'information:

• L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015

IV. CONVERGENCE DES POLITIQUES

Conformément au rôle du CSA qui consiste à favoriser la convergence des politiques, le présent point doit permettre de donner des orientations en matière de politiques sur les principales questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

a) Table ronde: Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition

Ce point vise à amorcer des débats ouverts et fondés sur des éléments factuels, en vue de l'adoption de recommandations relatives aux politiques qui s'adresseront à toutes les parties prenantes sur des questions ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le résultat attendu est une série de recommandations concrètes, adoptées par le Comité. Le présent point sera traité en deux parties:

Première partie – Débats

{pour information et examen}

Deuxième partie – Synthèse des recommandations sur les politiques

{pour décision}

Documents d'information:

- Annexe 1 au présent document. Table ronde du CSA sur les politiques Directives à l'intention des délégués
- CFS 2015/42/2 Résumé et recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition
- CFS 2015/42/3 Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition avant-projet de cadre de décision

b) Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées {pour décision}

La version finale négociée du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées sera présentée au Comité afin qu'il l'approuve.

Documents d'information:

- CFS 2015/42/4 Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées
- CFS 2015/42/5 Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées projet de cadre de décision

V. COORDINATION ET LIENS AVEC LE CSA {pour information et examen}

L'objectif de ce point est de renforcer les liens et d'encourager le dialogue entre le CSA et d'autres parties prenantes à la sécurité alimentaire et à la nutrition aux niveaux mondial, régional et national. Pour chaque niveau, un conférencier d'honneur prononcera une brève allocution sur ce thème et la parole sera ensuite laissée au public afin de donner lieu à un échange de vues. Pour permettre un maximum de discussion significative, il est demandé aux délégués de se montrer pertinents et concis. Aucune déclaration officielle n'est prévue au titre de ce point.

Les débats s'articuleront autour des thèmes suivants:

a) Niveau mondial

Thème: Sécurité alimentaire et nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015: objectifs, action et résultats

Conférencier d'honneur: M^{me} Mary Robinson, Présidente de la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique

b) Niveau régional

Thème: Amélioration des systèmes régionaux d'approvisionnement en denrées alimentaires et processus visant à améliorer la nutrition

Conférencier d'honneur: M. Marc Van Ameringen, Directeur exécutif de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN)

c) Niveau national

Thème: Approches et expériences à parties prenantes multiples visant à améliorer la nutrition au niveau national

Conférencier d'honneur: M^{me} Mary Mubi, Directrice principale hors classe du Bureau du Président et du Cabinet du Zimbabwe

Document d'information:

CFS 2015/42/Inf. 12 Coordination et liens avec le CSA – Informations de base

VI. AXE DE TRAVAIL ET BILAN ACTUALISÉ DES ACTIVITÉS

Au titre de ce point, le Comité recevra des informations actualisées sur les axes de travail et d'autres activités du CSA ci-après:

a) Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition {pour décision}

Il sera demandé au Comité d'approuver la quatrième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2015), qui comprend des recommandations relatives aux politiques sur les *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables, La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et aux Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*, tels qu'adoptés à la quarante et unième session du CSA (2014).

Documents d'information:

- CFS 2015/42/7 Quatrième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2015)
- CFS 2015/42/8 Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition projet de cadre de décision

b) Résultats du Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants et les marchés {pour information et décision}

Le Comité examinera les résultats du Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants et les marchés, tenu en juin 2015. Il s'agit, entre autres, des éléments ci-après:

- i) Une perception commune des possibilités et des difficultés qui caractérisent l'accès aux marchés des petits producteurs dans divers contextes;
- ii) Les moyens dont dispose le CSA pour contribuer à surmonter ces difficultés;

iii) Des recommandations d'ordre général sur les domaines d'action prioritaire en vue de renforcer l'accès des petits exploitants aux marchés.

Documents d'information:

- CFS 2015/42/9 Résultats du Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants et les marchés
- CFS 2015/42/Inf. 14 Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants et les marchés document d'information
 - c) Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA: Rapport relatif aux conclusions découlant de l'enquête sur l'efficacité du CSA {pour examen et décision}

Le Comité sera informé des conclusions découlant de l'enquête sur son efficacité qui a été réalisée en 2015, comme l'avait décidé à sa quarante et unième session conformément à la proposition méthodologique présentée dans le document intitulé *Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA* (CFS 2014/41/11). Le but est d'informer le Comité de la vision qu'ont les parties au CSA de son efficacité en matière de diffusion et de réalisation des objectifs de sa réforme, et d'orienter les travaux futurs sur l'évaluation de son efficacité.

Documents d'information:

- CFS 2015/42/10 Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA. Rapport sur les conclusions découlant de l'enquête sur l'efficacité du CSA
- CFS 2015/42/11 Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA. Rapport sur les conclusions découlant de l'enquête sur l'efficacité du CSA Cadre de décision
- CFS 2015/42/Inf. 13 État d'avancement de la suite donnée aux décisions et recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
 - d) Programme de travail pluriannuel et priorités {pour information et décision}

Le Comité sera invité à approuver le Programme de travail pluriannuel et les priorités du CSA pour 2016-2017, y compris la Note d'orientation révisée sur la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA.

Document d'information:

• CFS 2015/42/12 Programme de travail pluriannuel 2016-2017

VII. LE CSA ET SON RÔLE DANS L'AMÉLIORATION DE LA NUTRITION

{pour examen}

L'occasion sera donnée de débattre des attentes quant à la contribution que le CSA peut apporter à la nutrition dans le prolongement de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2). Un court résumé, lu par la Présidente, sera transmis au Comité de rédaction afin que celui-ci l'insère dans le rapport final.

Document d'information:

• CFS 2015/42/Inf.18 Le CSA et son rôle dans la promotion de la nutrition – informations générales

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Au titre de ce point, des informations actualisées portant sur des questions administratives seront communiquées au Comité. Par ailleurs, le Président, le Bureau et les suppléants entrant seront élus, des dispositions seront prises quant à la session de 2016 du CSA et le rapport final de la session sera adopté.

a) Élection du Président du CSA, du Bureau et des suppléants	{pour décision}
b) Dispositions relatives à la session d'octobre 2016 du CSA	{pour décision}
c) Adoption du rapport	{pour décision}

AUTRES MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS AYANT LIEU PENDANT LA SEMAINE

Manifestations spéciales

Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Cette manifestation spéciale a pour objectif de faire mieux connaître les défis à relever et les enseignements tirés dans le contexte du renforcement des capacités des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires. Elle aboutira à la rédaction d'une liste de contacts qui pourront servir à constituer des réseaux d'organisations intéressées par les questions relatives au renforcement des capacités des jeunes. Un document d'information contenant des études de cas sur des initiatives visant à mettre en valeur les connaissances, les compétences et le talent des jeunes est disponible.

Document d'information:

• CFS 2015/42/Inf. 15 Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Renforcement de la résilience au service d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable

Cette manifestation spéciale sera l'occasion d'entendre divers points de vue sur le renforcement de la résilience et sa contribution à des résultats plus durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Elle rassemblera des parties prenantes au CSA issues des États membres, des organisations ayant leur siège à Rome, d'institutions détentrices de connaissances, de donateurs, de la société civile et du secteur privé, qui partageront les expériences acquises dans un certain nombre de contextes au cours des dernières années. Le renforcement de la résilience permet de sauver des vies ainsi que d'adapter et de transformer les moyens d'existence et les systèmes alimentaires à long terme, en particulier lorsque les chocs et les stress sont récurrents. La résilience offre aussi un cadre pour assurer le relais entre les phases d'action humanitaire et de développement. Étant donné que le Cadre d'action du CSA doit être approuvé à la quarante-deuxième session du Comité, la manifestation spéciale donnera la possibilité de débattre de la manière de rendre cet outil opérationnel, en passant des politiques aux mesures concrètes.

Document d'information:

- CFS 2015/42/Inf. 16 Renforcer la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cadre conceptuel de collaboration et de partenariat entre les organisations ayant leur siège à Rome
- Manifestation du CSA: Pépinière d'idées Les jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Y4FSN)

Les jeunes sont invités à présenter, dans une séquence vidéo d'une minute, leur idée pour mobiliser la jeunesse au sein de l'agriculture et des systèmes alimentaires, en expliquant en quoi leur initiative aidera à éliminer la faim et la malnutrition. Dix d'entre eux seront sélectionnés et devront promouvoir leur idée en personne devant un jury de spécialistes de l'engagement des jeunes, de la sécurité alimentaire et de la nutrition composé notamment d'entrepreneurs, de responsables associatifs et d'universitaires. Ils pourront ainsi recueillir les réactions suscitées par leur idée et établir des contacts avec un réseau d'acteurs opérant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

• Vidéos en ligne à l'adresse www.fao.org/cfs/videos

Manifestations en marge de la session

Des manifestations en marge de la session auront lieu tout au long de la semaine. Pour toute précision, prière de se reporter au calendrier et à la brochure qui figurent sur le site internet du CSA: http://www.fao.org/cfs/cfs42/.

Marché de l'information

Les parties prenantes au CSA seront invitées à présenter de la documentation relevant du mandat du CSA. Le marché de l'information est situé au rez-de-chaussée de la FAO, devant la bibliothèque.

Journée mondiale de l'alimentation

L'édition 2015 de la Journée mondiale de l'alimentation aura lieu le vendredi 16 octobre et sera célébrée à l'Expo Milan.

ANNEXE 1 - Table ronde du CSA sur les politiques – Directives à l'intention des délégués

1. Documentation de référence

Un rapport a été rédigé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'éclairer les débats.

Deux documents de session officiels servent de référence à la plénière:

- a) Un projet de série de recommandations en matière de politiques (le cadre de décision proposé en plénière pour examen) et, le cas échéant, des textes de présentation ou d'explication du cadre. Le document se fonde sur les travaux d'une équipe chargée d'élaborer des cadres de décision, présidée par le rapporteur et composée de membres du CSA intéressés par le sujet et de participants désignés par le Groupe consultatif, faisant suite à la publication du rapport du Groupe d'experts de haut niveau.
- b) Résumé du rapport et liste de recommandations figurant dans ce document (texte reproduit *in extenso*).

2. Mode d'organisation et objectifs de la table ronde sur les politiques

L'objectif de la table ronde est d'examiner les enjeux actuels, de manière à préparer la mise au point et l'adoption du projet de cadre de décision – processus qui doit se dérouler pendant la séance plénière récapitulative – en prenant en compte les points de vue exprimés au cours des débats.

Le Président de la table ronde sur les politiques, le présentateur du Groupe d'experts de haut niveau (désigné par le Président du Comité directeur pour présenter les conclusions du rapport) et le rapporteur seront sur l'estrade. Le Président de la table ronde inaugurera la séance et invitera le représentant du Groupe d'experts de haut niveau à effectuer sa présentation. La parole sera ensuite donnée à l'assistance afin de permettre un dialogue et des débats avec les membres du CSA et les participants.

3. Dégager un consensus concernant le cadre de décision

Entre les débats de la table ronde et la séance récapitulative, le rapporteur s'efforcera, le cas échéant, de dégager un consensus concernant le cadre de décision à l'examen. Si nécessaire, un groupe des amis du rapporteur sera réuni. Le rapporteur décidera de ses modalités de fonctionnement, du nombre de réunions et du calendrier, en prenant dûment en compte l'ordre du jour de la plénière. Les délégations sont invitées à réfléchir à la participation adéquate aux réunions du groupe. Le rapporteur, neutre et indépendant, suivra attentivement les positions de toutes les parties pendant les débats et exercera un jugement approprié quant à la manière de mener les travaux. Il proposera également des textes destinés à faciliter le dégagement d'un consensus. À la quarante-deuxième session du CSA, le groupe des amis du rapporteur devra achever ses travaux avant le 14 octobre 2015 afin que le cadre de décision puisse être traduit à temps pour la séance récapitulative qui se tiendra à cette date.

À l'issue de chaque réunion du groupe d'amis du rapporteur, ce dernier communiquera, avec l'aide du Secrétariat du CSA, les résultats de la séance aux participants à la réunion, ainsi qu'à tous les membres et aux participants du CSA par l'intermédiaire du Bureau et du Groupe consultatif et par l'entremise des présidents des groupes régionaux de la FAO. En outre, le rapporteur rendra compte au Président du CSA de l'état d'avancement des travaux du groupe.

4. Table ronde – Synthèse des recommandations sur les politiques

Le rapporteur rendra compte des travaux à la plénière et présentera le projet de cadre de décision, qui sera également diffusé par écrit dans les six langues officielles. La Présidente du CSA dirigera les débats de la séance récapitulative et pourra demander son appui au rapporteur le cas échéant.

ANNEXE B

COMPOSITION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Afghanistan Espagne Luxembourg Afrique du Sud Estonie Madagascar Algérie États-Unis d'Amérique Malaisie Allemagne Éthiopie Mali Ex-République Angola Maroc Arabie saoudite yougoslave de Mauritanie Argentine Macédoine Mexique Arménie Fédération de Russie Monaco Australie Fidii Mozambique Autriche Finlande Nicaragua Azerbaïdjan France Niger **Bahamas** Gabon Nigéria Bangladesh Gambie Norvège Nouvelle-Zélande Bélarus Ghana Belgique Grèce Oman Bénin Guatemala Ouganda Bolivie (État Guinée **Pakistan** plurinational de) Guinée équatoriale Panama Bosnie-Herzégovine Haïti Paraguay Brésil Honduras Pays-Bas Bulgarie Hongrie Pérou Burkina Faso Îles Cook **Philippines** Burundi Inde Pologne Cabo Verde Indonésie Portugal Cameroun Iran (République Oatar Canada islamique d') République Chili Iraq centrafricaine Chine Irlande République de Corée Chypre Islande République de Colombie Israël Moldova Congo Italie République Costa Rica Japon dominicaine Côte d'Ivoire Jordanie République populaire Croatie Kazakhstan démocratique de Cuba Kenya Corée Danemark Kirghizistan République tchèque Koweït Dominique République-Unie de Égypte Lettonie Tanzanie El Salvador Liban

Émirats arabes unis

Équateur

Érythrée

Libéria

Lituanie

Libye

Roumanie

Rwanda

Royaume-Uni

Saint-Marin

Sénégal Sierra Leone Singapour Slovaquie Slovénie Soudan Soudan du Sud Sri Lanka Suède Suisse Tchad Thaïlande Timor-Leste Togo

Trinité-et-Tobago

Turquie Ukraine

Union européenne (organisation membre)

Uruguay

Venezuela (République bolivarienne du)

Yémen Zambie Zimbabwe

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

CFS 2015/42/1/Rev.3	Ordre du jour provisoire annoté
CFS 2015/42/2	Résumé et recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition: L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale
CFS 2015/42/3	Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition - cadre de décision
CFS 2015/42/4	Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées
CFS 2015/42/5	Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées - cadre de décision
CFS 2015/42/7	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - quatrième version (2015)
CFS 2015/42/8	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - cadre de décision
CFS 2015/42/9	Forum de haut niveau sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés - cadre de décision
CFS 2015/42/9 Add.1	Forum de haut niveau sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés - synthèse de la présidence
CFS 2015/42/10	Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA: Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA
CFS 2015/42/11	Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA: Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA – cadre de décision
CFS 2015/42/12	Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2016-2017
CFS 2015/42/Inf.1 Rev.2	Projet de calendrier
CFS 2015/42/Inf.2	Liste des documents
CFS 2015/42/Inf.3	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CFS 2015/42/Inf.4	Liste des délégués, participants et observateurs à la quarante-deuxième session du CSA
CFS 2015/42/Inf.5	Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne
CFS 2015/42/Inf.6	Observations liminaires de la présidence du CSA
CFS 2015/42/Inf.7	Déclaration du Secrétaire général de l'ONU ou de son représentant
CFS 2015/42/Inf.8	Déclaration du Directeur général de la FAO

CFS 2015/42/Inf.9	Déclaration du Président du FIDA ou de son représentant
CFS 2015/42/Inf.10	Déclaration de la Directrice exécutive du PAM ou de son représentant
CFS 2015/42/Inf.11	Déclaration du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)
CFS 2015/42/Inf.12	Coordination et liens avec le CSA – Informations générales
CFS/2015/42/Inf.13 Rev.2	Suivi des progrès accomplis au regard des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
CFS 2015/42/Inf.14	Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants et les marchés – document d'information
CFS 2015/42/Inf.15	Manifestation spéciale: Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition
CFS 2015/42/Inf.16	Manifestation spéciale: Renforcer la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Cadre conceptuel de collaboration et de partenariat entre les organisations ayant leur siège à Rome
CFS 2015/42/Inf.17	Le point sur la distinction entre participants et observateurs assistant aux sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CFS 2015/42/Inf.18	Le CSA et son rôle dans l'amélioration de la nutrition - informations générales
CFS 2015/42/Inf.19	Élection du président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale